

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

**Conseil du 26 septembre 2022**

**Délibération n° 2022-1308**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Bron

Objet : Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon - Cession, à titre onéreux, des lots n° 1022 et n° 1016 de la copropriété La Caravelle, situés 16 rue Suzanne Melk

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**Rapporteur** : Madame Béatrice Vessiller

**Président** : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 9 septembre 2022

Secrétaire élu(e) : Madame Valérie Roch

**Présents** : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chih, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Ebery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimefeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Maire, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

**Absents excusés** : Mme Cardona (pouvoir à M. Grivel), Mme Carrier (pouvoir à M. Geourjon), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Corazzol (pouvoir à M. Le Faou), M. Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand), M. Girard (pouvoir à M. Quiniou), M. Kabalo (pouvoir à Mme Panassier), M. Lungenstrass (pouvoir à Mme Brunel Vieira), M. Marguin (pouvoir à Mme Nachury).

**Conseil du 26 septembre 2022****Délibération n° 2022-1308**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Bron

Objet : Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terraillon - Cession, à titre onéreux, des lots n° 1022 et n° 1016 de la copropriété La Caravelle, situés 16 rue Suzanne Melk

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 septembre 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte de la cession**

L'opération de rénovation urbaine du quartier Bron Terraillon fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026 votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

En prévision de l'ORU du quartier Terraillon à Bron, la Métropole de Lyon a acquis des appartements dans la copropriété La Caravelle, en vue de les proposer en cession aux propriétaires occupant les logements concernés par l'opération de démolition et désirant rester dans le quartier.

Ainsi, par acte notarié du 23 avril 2010, la Métropole a acquis un appartement formant le lot n° 1022 ainsi qu'une cave formant le lot n° 1016 de la copropriété La Caravelle, situés au 16 rue Suzanne Melk, anciennement 356 route de Genas, à Bron.

**II - Désignation des biens cédés**

Ainsi et dans ce cadre, il est proposé au Conseil d'approuver la cession à monsieur Imdat Kurt et madame Hanife Ugurlukoc, épouse Kurt, les biens suivants :

- un appartement de type T4, d'une superficie d'environ 68 m<sup>2</sup>, situé au 2<sup>ème</sup> étage de l'immeuble, formant le lot n° 1022, avec les 255/100 000 de la propriété du sol et des parties communes générales attachées à ce lot,
- une cave formant le lot n° 1016, avec les 5/100 000 de la propriété du sol et des parties communes générales et les 1 000/10 000 des parties et choses communes afférentes au bâtiment attachées à ce lot,
- le tout situé sur la parcelle cadastrée B 2828, dans la copropriété La Caravelle, 16 rue Suzanne Melk à Bron.

**III - Conditions de la cession**

Aux termes du compromis, la Métropole cédera les biens en cause, libres de toute occupation, au prix de 60 000 €.

Par ailleurs, la Métropole prendra à sa charge les frais de notaire liés à cette vente pour un montant estimé à 2 470 €.

Les acquéreurs ayant accepté les conditions de cession qui leur ont été proposées, un compromis a d'ores et déjà été établi.

Il est proposé au Conseil de ne pas retenir l'avis de la direction de l'immobilier de l'État (DIE) concernant le prix de cession pour les raisons suivantes :

- la diminution du prix de vente des lots n° 1022 et n° 1016 formant respectivement un appartement et une cave tient compte de l'acceptation de la Métropole de céder ces biens en l'état sans travaux nécessaires à rendre habitable l'appartement,

- les acquéreurs acceptent l'ensemble des travaux et aménagements nécessaires et la responsabilité de leur mise en œuvre seront à leur charge exclusive,

- le prix de cession a été un élément déterminant de l'acceptation des acquéreurs afin de libérer leur appartement situé au 23 rue Guillermin à Bron dans le périmètre de l'expropriation. Or, cette cession intervient en fin de l'ORU Bron Terrailon. Il est donc nécessaire de tenir compte du calendrier opérationnel ;

Vu les termes de l'avis de la DIE du 23 juin 2022, joint au dossier ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** la cession, par la Métropole, à titre onéreux, pour un montant de 60 000 € à monsieur Imdat Kurt et madame Hanife Ugurlukoc, épouse Kurt, d'un appartement de type T4 d'une superficie d'environ 68 m<sup>2</sup> et d'une cave formant respectivement les lots n° 1022 et n° 1016, de la copropriété La Caravelle, biens cédés, libres de toute occupation, situés 16 rue Suzanne Melk à Bron, sur la parcelle cadastrée B 2828, dans le cadre de l'ORU du quartier Terrailon.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3° - La recette** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville, individualisée le 11 avril 2022, pour un montant de 44 123 001,61 € en dépenses et 24 393 906,13 € en recettes, sur l'opération n° OP17O0827.

**4° - La cession** sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 60 000 € en recettes - chapitre 77,

- sortie estimée du bien du patrimoine de la Métropole : 30 479,30 € en dépenses et en recettes, pour des écritures d'ordre aux chapitres 040 et 042 sur l'opération n° OP17O2762.

**5° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 2 470 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 011 - opération n° OP07O4949.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 28 septembre 2022**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220926-289654-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 septembre 2022 Date de réception préfecture : 28 septembre 2022
---